

MÉDISPACE

Refus agrément GST bis

Dans les suites d'un post sur un réseau social (LINKEDiN) publié par un membre de l'Inspection du Travail, il était fait mention d'une réunion du COCT en date du 10 décembre dernier, durant laquelle la DGT avait indiqué que l'association GST (Médispac) s'est vu refuser sa demande d'agrément national aux termes d'une décision de la DREETS de PACA du 13 novembre 2024.

Cet élément permet un rappel du sujet en présence.

En 2019, des adhérents de Présanse ont fait état d'un démarchage actif de certains de leurs adhérents par une entreprise dénommée Medispac. Cette structure commerciale invitant dans ce cadre des entreprises à adhérer auprès d'un autre SPSTI, dénommé GST, proposant un accès médical à distance uniquement. C'est dans ce contexte que le sujet d'un agrément de GST a été posé et que le dirigeant de Medispac-GST a affirmé que GST était parfaitement agréé, ce que la DGT elle-même démentait.

Le fait d'affirmer bénéficier d'un agrément malgré l'absence de GST de la liste officielle des SPSTI agréés, pour convaincre des entreprises d'adhérer auprès de GST étant pénalement répréhensible s'il s'agit d'une tromperie intentionnelle, deux actions ont été proposées par Présanse dans l'intérêt de ses adhérents.

C'est d'abord un « kit de communication » qui a été finalisé en complément des démarches institutionnelles, afin d'aider les SPSTI confrontés à des demandes de cessation d'adhésion à inviter les entreprises envisageant d'adhérer à GST à s'assurer de la situation réelle de la structure et non de se fier à celle présentée dans les supports de communication de Medispac.

Ensuite, ce sont des exemples de dépôt de plainte pour de possibles manœuvres frauduleuses qui ont été mis à disposition des SPSTI lésés par le démarchage précité.

C'est dans ce contexte que la DGT a également procédé à un signalement au Parquet, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

À ce jour, ces éléments sont toujours accessibles sur le site de Présanse, et on indiquera que plusieurs SPSTI ont déposé une plainte, ainsi que Présanse et qu'un juge d'instruction est depuis 2023 saisi de cette affaire.

Dans la mesure où la DREETS de PACA s'est prononcée explicitement, le démarchage par Medispac devrait être en pratique contraint dans ses affirmations quant à l'agrément de GST. Et on rappellera utilement ici qu'un éventuel recours administratif contre cette décision de la DREETS n'est en tout état de cause pas suspensif. ■